



CABINET LORNE
EXPERT FORESTIER

EDWARD LORNE

EXPERT FORESTIER AGRÉÉ

par le Conseil National de l'Expertise
Foncière, Agricole et Forestière
diplômé de l'Institut des Hautes Études
de Droit Rural et d'Économie Agricole
P 06 12 58 15 76
E-mail edwardlorne@cabinet-lorne.fr

ANTHONY BAREL

EXPERT FORESTIER AGRÉÉ

par le Conseil National de l'Expertise
Foncière, Agricole et Forestière
P 06 18 59 47 28
E-mail anthonybarel@cabinet-lorne.fr

**MEMBRES D'EXPERTS
FORESTIERS DE FRANCE**

6, avenue Mendès France
72000 LE MANS
T 02 43 62 13 60
www.cabinet-lorne.fr

MANDAT

ENTRE :

Monsieur Robert de LOTURE
Domicilié : La Métairie
49700 DOUE-EN-ANJOU
agissant en qualité de propriétaire

dénommée ci-après **LE MANDANT**

ET :

La société dénommée « Cabinet LORNE », Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 71 400 Euros, ayant son siège social au MANS (Sarthe) 6, rue Pierre Mendès France immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du MANS et identifiée sous le numéro 451 877 229, représentée par son gérant, Monsieur Edward LORNE, Expert Forestier agréé par le Conseil National de l'Expertise Foncière, Agricole et Forestière,

dénommée ci-après **LE MANDATAIRE**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Par ces présentes, le MANDANT confère au MANDATAIRE qui l'accepte un MANDAT aux fins d'effectuer l'ensemble des formalités et missions détaillées ci-dessous dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact sur les parcelles cadastrées :

COMMUNE	SECTION	N° de PARCELLE	SURFACE
ECUILLE	A	3	1,7100
ECUILLE	A	4	1,4100
ECUILLE	A	5	0,8800
ECUILLE	A	6	0,5813
ECUILLE	A	7	0,0595
ECUILLE	A	8	0,0792
ECUILLE	A	9	0,6100
ECUILLE	A	10	0,9600
ECUILLE	A	12	0,9150
ECUILLE	A	13	0,6275
ECUILLE	A	14	1,2100
ECUILLE	A	15	1,5130
ECUILLE	A	16	0,9715
ECUILLE	A	17	0,3610
ECUILLE	A	18	0,2975
SCEAUX-D'ANJOU	B	653	1,4120
FENEU	A	5	0,1120
FENEU	A	6	0,6285
FENEU	A	7	0,8585

- Monter et vérifier la conformité du dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact et le déposer sur la plateforme dédiée.
- Assurer les contacts avec le service instructeur pour la validation du dossier.

Fait à LE MANS, le 31 mars 2025

Le MANDANT
(« bon pour mandat »)

Lu et Approuvé


Le MANDATAIRE
(« mandat accepté »)

